

Paris, le 18 septembre 2014

Compte-rendu du Conseil Commun de la Fonction Publique du 18 septembre 2014

La délégation de l'UIAFP-FO était composée de : Florence BUISSON, Olivier BOUIS, Jacques DUMANS, Valérie PUJOL, Claude SIMONEAU et Philippe SOUBIROUS.

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, FO a prononcé la déclaration liminaire ci-dessous.

Madame la Ministre,

FO ne saurait débiter ce CCFP sans dire un mot sur l'actualité sociale dans notre pays. Un nouveau gouvernement a été constitué à la fin de l'été. FO n'est en rien préoccupée par les changements de ministres mais en revanche porte une attention forte à la politique menée.

Nous devons constater que le nouveau gouvernement maintient et même renforce certaines décisions désastreuses du gouvernement précédent, pour les salariés.

Pour ne citer qu'un exemple, le pacte de responsabilité (soi-disant de solidarité) est maintenu, symbole d'une austérité renforcée avec les 54 milliards d'économies, sur les dépenses publiques qui l'accompagnent. FO plus que jamais se félicite de ne pas avoir cautionné ce pacte.

Signer ce pacte et les économies qui l'accompagnent c'est ni plus ni moins que conforter le gel de la valeur du point d'indice, les suppressions d'emploi et les suppressions de missions de service public. FO met quiconque au défi de prouver le contraire, on peut noter que même le président de la république reconnaît ce lien.

Dans ce contexte, FO en toute indépendance continuera de marteler ses revendications, notamment une relance de la consommation par l'augmentation du pouvoir d'achat donc de la valeur du point d'indice.

Enfin concernant l'agenda social, FO vous demande des modifications sur 3 points :

- Concernant QVT, FO comme nous vous l'avons écrit, revendique une négociation particulière pour le télétravail, déconnectée du dossier QVT,*
- Concernant PPCR, FO prend acte de la volonté du gouvernement de réorienter ce chantier en donnant la priorité à la discussion statutaire sur la RH laquelle est de la responsabilité des employeurs publics. A la remise en cause de la notion de catégorie, de la carrière et des promotions, nous opposerons les revendications FO de revalorisation immédiate et de refonte de la grille indiciaire unique.*
- Concernant l'agenda social et les réunions statutaires (CSFPE, CCFP et leurs commissions), FO pensait avoir été entendue sur la nécessité d'absence de toutes convocations sur le mois de novembre, mois accaparé par la campagne sur les élections professionnelles.*

Plus largement FO rappelle que toutes décisions concernant la gouvernance de certaines instances telles que le CIAS par exemple ne peuvent avoir lieu qu'à l'issue des élections professionnelles et de la connaissance de la représentativité de chacun.

Trois projets de décret ont été soumis pour avis au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP).

Projet d'ordonnance relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019.

Ce projet d'ordonnance améliore les dispositifs de recrutement au titre des emplois réservés prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

➡ **VOTE :**

Pour : CGT – FO – UNSA – CFDT – CFTC – SOLIDAIRE – FAFPT – SNCH/SMPS – Empl.T – Empl.H

Projet de décret modifiant l'article R403 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les bénéficiaires de ce décret sont les victimes de guerre. Pour ces personnes, la durée d'inscription sur les listes d'aptitude aux emplois réservés est allongée.

➡ **VOTE :**

Pour : CGT – FO – UNSA – CFDT – CFTC – SOLIDAIRE – FAFPT – SNCH/SMPS – Empl.T – Empl.H

Projet de décret modifiant le décret relatif au Conseil Commun de la Fonction Publique

Le projet de décret prévoit la création d'une nouvelle formation spécialisée chargée d'examiner des questions portant sur la modernisation et les modifications d'organisation et du fonctionnement des services publics au regard de leurs conséquences sur les agents publics relevant d'au moins deux des trois fonctions publiques.

De plus, le projet élargit le champ d'examen de la formation spécialisée relative à l'évolution de l'emploi public. Selon les nouvelles dispositions, cette formation spécialisée examinera également les orientations de la politique des retraites dans la fonction publique.

➡ **VOTE:**

Pour : CGC – CGT – UNSA – CFDT - FSU – FAFPT – SNCH/SMPS – Empl.T - Empl.H

Abstention : FO – CFTC – SOLIDAIRE

